

Toulouse, le 20 juin 2006

Rectorat

S.A.I.O.

Référence
ED/MC

Dossier suivi par
Eric DUPUY
Téléphone
05 61 17 81 76
Fax
05 61 17 81 71
Mél.
saio@ac-toulouse.fr

Place Saint-Jacques
31073 Toulouse cedex

Le Recteur de l'académie de Toulouse

à

Mesdames et Messieurs les Principaux et Directeurs des
collèges publics et privés

S/c. de Messieurs les Inspecteurs d'académie – DSDEN

Mesdames et Messieurs les IEN-IO

Monsieur le Délégué académique aux enseignements
techniques

Madame la Déléguée académique à la pédagogie

Madame la Doyenne des IA IPR

Monsieur le Doyen des IEN ET

Monsieur Serge Pouzol , IA IPR Histoire et géographie

Monsieur le Chef du SAFCO

Objet : Enseignement optionnel de découverte professionnelle 3 heures.
Généralisation R2006

L'option découverte professionnelle 3 heures en classe de 3^e a été expérimentée durant l'année scolaire 2005-2006 par 202 collèges publics ou privés dans l'académie de Toulouse.

Ce nouvel enseignement est généralisé à la prochaine rentrée scolaire à tous les collèges et je vous rappelle qu'il doit être offert à tout élève comme les autres options facultatives.

Les Inspecteurs d'académie-DSDEN assureront le pilotage pédagogique de proximité de cette généralisation. Ils pourront s'appuyer notamment sur les IEN-IO mais aussi sur les inspecteurs pédagogiques du second degré dans le cadre de leurs programmes de visites des collèges. Egalement, pour l'accompagnement des équipes pédagogiques en terme de formation, ils doivent solliciter Serge Pouzol, IA IPR qui est chargé d'assurer le lien avec le SAFCO.

Afin de favoriser au niveau académique une mise en œuvre homogène des orientations définies par les textes nationaux, j'ai souhaité définir un cadre à l'ensemble des collèges pour la rentrée 2006.

Ainsi, en s'appuyant sur les principales observations effectuées dans le cadre du suivi de l'expérimentation par les IA-DSDEN, le SAIO et les personnels d'inspection, **des préconisations ont pu être dégagées pour assurer les conditions d'une réussite de ce nouvel enseignement.**



2/2

Ces instructions centrées essentiellement sur la conception et la mise en œuvre de la découverte professionnelle 3 heures, seront utilement complétées par le vade-mecum à contenu plus pédagogique accessible sur le site du ministère (www.eduscol.education.fr).

Enfin j'attire votre attention sur la présence dans ces instructions de la rubrique « ressources » qui doit permettre aux équipes pédagogiques de construire une réelle programmation annuelle et équilibrée autour des trois axes de découverte (métiers, organisations, formations).

Je sais pouvoir compter sur votre implication dans la mise en œuvre de ce nouvel enseignement qui correspond à une réelle ouverture culturelle devenue indispensable pour les jeunes qui nous sont confiés. D'avance, je vous en remercie tout particulièrement.

Christian MERLIN